



# Protocole sanitaire du collège Olympe de Gouges

Mise à jour : 08-02-2021

Chers parents, responsables légaux, chers élèves,

Apparaissent en **bleu** les points nouveaux ou renforcés dans ce protocole et **en rouge** les points à améliorer par les élèves.

## Règles principales du Protocole :

- Comme le stipule le protocole national (<https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>), **l'ensemble des élèves doit être accueilli.**
- La règle principale concerne le **port du masque pour tous les élèves et les adultes tout au long de la journée.** Il revient aux familles de fournir les masques à leur enfant. Une dotation Etat est maintenue pour les élèves boursiers de taux 3. **Seuls les masques de catégorie 1 sont autorisés (pas de masque "maison").**
- **Les gestes barrières** doivent continuer d'être respectés : **salut sans se serrer la main, pas d'embrassade, éternuement dans son coude, ...** . **La désinfection des mains** (gel hydroalcoolique ou lavage au savon) devra se faire à l'arrivée au collège, à chaque entrée en classe, avant et après chaque récréation, avant et après le passage au self, avant et après tout passage aux toilettes.
- **La distanciation**, aussi bien dans les lieux clos qu'ouverts, doit être **recherchée à chaque instant.**
- **L'aération des locaux, est renforcée, tout particulièrement en Restauration et à chaque heure.**
- **La limitation du brassage des élèves :** le brassage est possible au sein d'une classe ou d'un groupe constitué (options Euro, Latin par exemple) et à limiter le plus possible quand les élèves sont en multi-niveaux.
- **La désinfection des matériels partagés :** en extérieur, le matériel doit être désinfecté une fois par jour ou non utilisé pendant 12h. **En intérieur, le délai passe à 24h.**

## Rôle des parents

Le protocole national rappelle la nécessité de **ne pas mettre à l'Ecole un enfant** dans les situations suivantes :

1. Présentant une fièvre de 38° ou plus
2. Présentant un ou des symptômes de la CO-VID (fièvre, toux, fatigue importante, difficulté à respirer, perte du goût et de l'odorat, ...)
3. Identifié comme contact à risque (voir page 3)
4. Ayant un membre de sa famille diagnostiqué positif à la CO-VID ou cas contact à risque (voir page 3)
5. Atteint de la CO-VID

Dans toutes les situations où il y a un doute sur l'état de santé de l'élève, la famille prend contact avec un médecin pour recueillir son avis. La famille prévient aussitôt le chef d'établissement dans les situations 2, 3, 4 et 5 détaillées ci-dessus.

Le protocole national précise que le retour de l'élève ne peut se faire que sur avis favorable d'un médecin, avis à communiquer à l'établissement, ou une attestation sur l'honneur de la famille (mot dans le carnet). A défaut, l'élève sera maintenu à l'écart de l'établissement selon une durée qui varie selon les situations (voir pages 3 et 4). **Nous demandons aux familles de bien nous informer de la date de retour et de la situation de leur enfant (testé ou non, positif ou négatif, ...).**

Au Collège, si un enfant présente des symptômes rappelant la CO-VID, il est immédiatement isolé dans une pièce dédiée sous la surveillance d'un adulte. La famille est immédiatement prévenue et doit venir chercher l'enfant sans délai.

## Accueil des élèves, des parents et personnes extérieures

Les élèves entrent et sortent de l'établissement selon les règles habituelles. **Ils ne doivent en aucun cas stationner devant l'établissement (plan Vigipirate).** Les responsables légaux et personnes extérieures à l'établissement peuvent entrer dans l'établissement après une **désinfection des mains** et en portant obligatoirement un **masque**. Les rendez-vous sont désormais limités au strict nécessaire : les personnels de l'établissement pourront pour cela privilégier des entretiens téléphoniques. L'organisation de grandes réunions est désormais incompatible avec le protocole sanitaire, les mesures de confinement et Vigipirate. Une information équivalente aux réunions annulées sera diffusée aux familles.

## Récréation et temps de présence sur la cour

Le **port du masque** est **obligatoire** en toutes circonstances. Lors des récréations, **la distanciation doit être maintenue à chaque fois qu'elle est possible**. A cet effet, les regroupements dans les toilettes sont strictement interdits. Le mobilier (banc, ...), les jeux collectifs sont autorisés par le protocole national.

## Circulation des personnes

Le **port du masque** est **obligatoire** lors de tout déplacement. Compte tenu des contraintes de salles (31 classes pour 31 salles dont les salles spécialisées), il n'est pas possible d'attribuer une salle par classe car l'accès aux salles spécialisées doit être maintenu pour tous les élèves. Toutefois, les élèves resteront désormais dans la même salle entre les différents temps de pause sauf si les élèves doivent aller dans une salle spécialisée ou en EPS. On réduit ainsi considérablement les déplacements aux interours et donc le brassage des élèves. Dans la mesure du possible, les permanences se feront aussi dans une salle de cours (la même que celle du cours précédent ou suivant). L'accès aux casiers et porte-cartables situés dans les couloirs est maintenu mais les circulations d'élèves doivent être limitées le plus possible.

## Dans les salles de classe

Le **port du masque** est **obligatoire** à tous moments. A leur arrivée en classe, **les élèves doivent se désinfecter les mains**. La distanciation n'est plus obligatoire afin de permettre l'accueil de tous les élèves. Le prêt et la distribution de matériel (ordinateurs du collège, photocopies, livres du CDI, ...) sont autorisés par le protocole. Les règles de désinfection notées dans le protocole national s'appliquent. **L'échange de matériels personnels entre élèves reste interdit**. Au CDI, les livres prêtés sont isolés 24h. Les livres et magazines consultés restent accessibles (mains désinfectés, masque obligatoire). Les élèves sont regroupés par niveau sur les tables ou l'espace informatique qui sont régulièrement désinfectées.

## Restauration

Dans la file d'attente, les élèves veillent **à respecter la distanciation** : dans cette file ne doit stationner désormais qu'une classe. Le passage se fait en effet par classe pour limiter le brassage des élèves. Le **port du masque** est **obligatoire** à tous moments, en dehors de la prise des repas : **un élève encore à table et ayant fini de déjeuner doit impérativement remettre son masque**. Un **nettoyage au savon des mains avant** le passage en biométrie est **obligatoire**. Un gel hydroalcoolique est en plus à disposition des élèves après la biométrie et **à la sortie du self (désinfection obligatoire)**. Les couverts et le pain sont distribués par les personnels. Le salade bar est supprimé pour limiter l'utilisation mutuelle des mêmes couverts. Les tables ont été regroupées en pôles distanciés : chaque pôle n'accueille qu'une classe à la fois (pas de regroupements d'élèves inter-classes ou inter-niveaux). **La distance entre chaque pôle passe à 2 mètres. Les isolements (7j + 1j pour le résultat du test) donnent lieu à des remises d'ordre (sur présentation d'un certificat médical, automatiques quand le courrier de l'ARS a été envoyé par le Collège).**

## Spécificités liées à certaines activités

**EPS et AS** - Le **masque** est **obligatoire** en EPS (trajet, **vestiaire**). Les élèves sont **invités à venir en tenue** pour limiter l'accès aux vestiaires. Les douches restent interdites. Toutes les activités sportives de contact sont interdites et la distanciation entre élèves sans masque est de deux mètres quand ils sont en activité. Un élève arbitre, juge, ... sans activité physique, porte son masque et respecte une distanciation d'un mètre. Pour le matériel mutualisé, une désinfection sera menée si du matériel est utilisé par plusieurs classes dans un intervalle inférieur à 24h. A chaque fois que c'est possible le matériel n'est pas mutualisé. Depuis le lundi 18/01 les activités sportives en intérieur, y compris à la piscine et en AS, sont suspendues. Les cours d'EPS sont toutefois maintenus dans l'emploi du temps des élèves (présence obligatoire) et les activités adaptées : **dans la majeure partie des cas, les élèves continuent de porter les masques pendant l'activité. Lorsqu'ils sont autorisés à les ôter, ils doivent respecter une forte distanciation**. Toutes les compétitions UNSS (AS) sont suspendues **ainsi que les activités de l'AS**.

**Education musicale et Chorale** - Le **masque** est **obligatoire** durant tous les temps de pratiques, **y compris le chant**. Les élèves de la chorale de niveaux différents respectent la distanciation d'un mètre. Les instruments ne sont utilisés que par le professeur ou un seul élève sur une période de 24h. Le piano n'est utilisé que par le professeur.

## Aération et désinfection des locaux

L'ensemble des directives fixées par le protocole national est mis en œuvre : désinfection régulière et tout au long de la journée des locaux et équipements (sols, murs, portes, tableaux, tables, points de contact tels que poignées de porte, rampes, ...). L'aération des salles effectuée actuellement à chaque pause (toutes les 2h) se fait désormais à chaque heure, ainsi que le matin et le soir hors présence élèves.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Rectorat de Nantes, le Ministère de l'Éducation Nationale et Santé publique France, ont élaboré un protocole de gestion des situations liées à la CO-VID en identifiant des " Cas suspect " – " Cas contact à risque " – " Cas confirmé ". L'essentiel de ce protocole est résumé ci-dessous.

**CAS SUSPECT** : personne présentant brutalement des symptômes cliniques (infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleur musculaire inexplicée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût et de l'odorat, diarrhée)

**CAS CONTACT A RISQUE** : toute personne qui n'a pas utilisé de mesures de protection (hygiaphone, vitre, masque chirurgical ou grand public aux normes AFNOR pour le cas confirmé et le cas contact) et qui s'est retrouvée dans les situations suivantes en présence d'un cas CO-VID confirmé par un test :

- Partage du même lieu de vie
- Contact direct, en face à face, à moins d'un mètre quelle que soit la durée (ne concerne pas des personnes croisées rapidement dans un espace public ou privé)
- Soins reçus par un cas confirmé ou donnés à un cas confirmé
- Partage d'un espace confiné (bureau, véhicule, ...) pendant au moins 15 minutes ou en face à face durant plusieurs périodes de toux ou d'éternuement
- Être élève dans la même classe que le cas confirmé

**CAS CONFIRME** : toute personne, symptomatique ou non (c'est-à-dire présentant des symptômes du CO-VID ou non), avec un résultat biologique positif confirmant l'infection par la CO-VID (test PCR ou sérologique).

Protocole <u>élèves</u>	Actions de l'établissement - de l'Éducation Nationale / l'ARS - des parents		
<p><b>CAS SUSPECT</b> L'élève présente des symptômes évocateurs de la CO-VID <u>à la maison</u></p>	<p><b>1 - La famille</b> prévient aussitôt l'établissement <b>2 – La famille</b>, par précaution, garde l'enfant à domicile, évite tout contact de cet enfant avec d'autres personnes. <b>3 – La famille</b> consulte sans tarder un médecin</p>	<p><b>4 - L'établissement</b> rappelle la procédure si besoin. L'élève ne peut plus accéder à l'établissement.</p>	<p><b>5 – La famille informe l'établissement de l'avis médical rendu</b> (copie de l'avis médical) ou rédige une <u>attestation sur l'honneur</u> dans le carnet de liaison. Sans cela, l'élève ne peut revenir qu'au bout de <b>7 jours</b> (et si les symptômes ont disparu)</p>
<p><b>CAS SUSPECT</b> L'élève présente des symptômes évocateurs de la CO-VID <u>au collège</u></p>	<p><b>1 – L'établissement</b> isole immédiatement l'élève et appelle la famille pour qu'elle vienne chercher l'élève sans délai <b>2 – L'établissement</b> rappelle la procédure : rester à la maison, éviter les contacts, consulter un médecin</p>	<p><b>3 – La famille</b> consulte un médecin sans tarder. L'élève ne peut plus accéder à l'établissement.</p>	<p><b>4 – La famille informe l'établissement de l'avis médical rendu</b> (copie de l'avis médical) ou rédige une <u>attestation sur l'honneur</u> dans le carnet. Sans cela, l'élève ne peut revenir qu'au bout de <b>7 jours</b> (et si les symptômes ont disparu)</p>

<p><b><u>CAS CONTACT A RISQUE</u></b></p>	<p><b>1 – La famille</b> prévient aussitôt l'établissement</p> <p><b>2 – La famille</b> garde l'enfant à domicile et évite tout contact de cet enfant avec d'autres personnes</p> <p><b>3 – La famille</b> consulte sans tarder un médecin.</p> <p>Le test PCR doit avoir lieu <b><u>au plus tôt 7 jours après le dernier contact.</u></b></p>	<p><b>4 - L'établissement</b> rappelle la procédure si besoin. L'élève ne peut plus accéder à l'établissement.</p> <p><b>5 – Dans le cas d'un variant anglais, brésilien ou sud-africain, tous les élèves de la classe de l'élève testé positif sont considérés comme des contacts à risque.</b></p> <p><b>Dans le cas d'un variant brésilien ou sud-africain, en plus des élèves, l'ensemble des personnels de la classe sont considérés comme contacts à risque.</b></p>	<p><b>6 – La famille informe l'établissement de l'avis médical rendu</b> (copie de l'avis médical) ou rédige une <u>attestation sur l'honneur</u> dans le carnet.</p> <p>L'élève peut revenir au Collège <b><u>si le test est négatif</u></b> (copie à communiquer à l'établissement ou attestation sur l'honneur). Un simple isolement de 7 jours, sans test négatif, n'est donc pas suffisant.</p> <p>Sans connaissance de l'avis médical, l'élève ne peut revenir qu'au bout de <b><u>14 jours</u></b></p> <p><b>Dans le cas d'un variant sud-africain ou brésilien, un test PCR doit avoir lieu le jour de l'identification et un autre test 7 jours après.</b></p>
<p><b><u>CAS CONFIRME</u></b></p>	<p><b>1 - La famille</b> prévient aussitôt l'établissement</p> <p><b>2 – La famille</b> garde l'enfant à domicile, évite tout contact de cet enfant avec d'autres personnes</p> <p><b>3 – La famille</b> prend toute mesure d'isolement en direction des autres membres de la fratrie qui doivent aussi être isolés en attendant d'être testés.</p>	<p><b>4 – L'établissement</b> informe l'Inspection académique et la procédure de traçage des cas contacts est entamée en partenariat avec l'ARS (Agence régionale de Santé).</p>	<p><b>5 – <u>Dans l'attente du résultat, l'élève est isolé.</u></b></p> <p><b>La famille informe l'établissement de l'avis médical rendu et du test réalisé. A compter de la date du résultat, l'élève est isolé <u>7 jours minimum</u> et ne peut revenir au collège que si les symptômes ont disparu pendant <u>48 h à l'issue de ces 7 jours.</u></b></p> <p>A défaut d'information par la famille, les mesures d'isolement sont de <b><u>14 jours.</u></b></p> <p><b>Dans le cas d'un variant brésilien ou sud-africain, l'isolement est porté à 10 jours et un test de sortie d'isolement doit être obligatoirement réalisé. Si le test reste positif, l'isolement est prolongé de 7 jours.</b></p>

## Plan de continuité des apprentissages pour les élèves du collège O. de Gouges

Le contexte de la CO-VID peut conduire à trois situations nécessitant un plan de continuité :

- 1 - L'isolement long d'un ou plusieurs élèves (jusqu'à 7 jours et plus)
- 2 - L'isolement de toute une classe
- 3 - L'isolement d'un ou plusieurs professeurs.

Les outils numériques à disposition des familles :

- **E-Lyco** partie publique (sans codes) : <https://ogouges.loire-atlantique.e-lyco.fr/>  
Informations générales sur le collège / documents à télécharger (convention de stage, ...).
- **E-lyco** partie privée (avec codes E-Lyco) : les codes ont été envoyés aux familles lors de l'inscription de l'élève (ils servent aussi pour les bourses, ...). Appeler le secrétariat du collège pour les réinitialiser. Informations spécifiques à votre enfant / accès à Pronote pour une consultation des notes, évaluations ... de votre enfant.
- **Pronote** : accessible par E-lyco partie privée (avec codes E-lyco) ou directement à cette adresse avec des codes Pronote (envoi par mail aux représentants légaux en septembre 2020) : <https://0442625p.index-education.net/pronote/?login=true>  
  
Pour obtenir des codes PRONOTE une première fois, contacter le collège ; utiliser le lien ci-dessus pour réinitialiser des login et mot de passe déjà attribués par le collège.

En plus de ces outils numériques, chaque élève est associé à un autre élève depuis le début de l'année : son **binôme**. Un élève isolé peut donc solliciter son binôme en tant que de besoin notamment pour récupérer les documents distribués en classe.

---

### Les informations ci-dessous concernent le logiciel **PRONOTE**.

- **Mise en ligne des cours et du travail à faire**
  - Les cours seront mis en ligne dans le **cahier de texte de Pronote**. Le cahier de texte permet aussi de visualiser le travail à effectuer par l'élève.
  - Les **cours et les documents élèves** sont accessibles en pièces jointes dans la partie " **Travail à effectuer** "
  - De gros fichiers (vidéos, ...) peuvent être mis à disposition des élèves dans cette même partie en cliquant sur le logo " **Dropbox** "
- **Travail à rendre par l'élève**
  - Pour rendre un travail, cliquer sur " **Déposer ma copie** ". Ce lien est uniquement accessible dans l'espace " Elève ".
  - En cliquant sur ce lien, l'élève accède au contenu de son **ordinateur** et peut déposer un ou plusieurs documents numériques. S'il ne dispose pas d'un ordinateur et rend un travail manuscrit, l'élève peut effectuer la démarche à partir du même lien avec un **téléphone portable** \*. Le logiciel permet de prendre une ou plusieurs photos et de les envoyer.  
*\* L'application Pronote pour mobile doit être installée préalablement (gratuit)*
  - Les **QCM** ne peuvent être validés que dans l'espace " Elèves ", même s'ils sont visibles sur l'espace " Parents "
- **Communication**
  - Pour échanger avec un **professeur**, poser une question sur un cours, demander une précision sur une date de rendu de devoir, ..., les élèves utiliseront l'onglet " **Discussion** " dans Pronote. La messagerie instantanée n'est pas activée.
  - Pour toute communication avec le **Collège** (services, Direction, ...), utiliser l'adresse suivante à partir de n'importe quel logiciel de messagerie : [ce.0442625p@ac-nantes.fr](mailto:ce.0442625p@ac-nantes.fr). La messagerie d'E-lyco peut aussi être utilisée.

- **Préparation** d'une éventuelle période d'enseignement à distance
  - Un **sondage** élève sera proposé par les professeurs de Technologie sur les équipements, la connexion à disposition des élèves, etc, pour adapter le plan de continuité à l'élève (prêt d'ordinateur, fonctionnement uniquement par téléphone, , ...)
  - Une **formation** effectuée en cours de Technologie passera en revue toutes les manipulations de base à connaître pour la continuité pédagogique (manipulation d'E-lyco et Pronote, ...)
  - Elèves et familles ont un **accès gratuit** aux tutoriels vidéo de Pronote pour savoir comment l'installer, le manipuler, ... : <https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote.php>.

Pour des raisons d'efficacité et de faisabilité au vu du nombre d'élèves du collège, la continuité des apprentissages pour les élèves isolés, ne pourra pas passer par des photocopies de cours et une transmission par courrier de ces documents.

Pour toute question non abordée dans ce plan de continuité, toute situation particulière, les familles sont invitées à prendre contact avec la Direction de l'établissement.